

Modalités de participation à l'opération hiver MICHELIN du 5 octobre 2026 au 29 novembre 2026 France
--

- **Modalités – Si achats auprès des points de vente physiques et leurs sites Internet : page 1**
- **Modalités – Si achats auprès d'un Pure Player (revendeur exclusivement Internet, sans point de vente physique) : page 6**

* * * * *

France

Modalités de participation à l'opération hiver MICHELIN du 5 octobre 2026 au 29 novembre 2026.

Achats auprès des points de vente physiques et leurs sites Internet

Jusqu'à 120 € remboursés pour l'achat et le montage de quatre (4) pneumatiques de la marque MICHELIN dans les catégories Tourisme, 4x4, Camionnette, camping-car (Eté, Hiver ou CrossClimate) de même dimension et de même gamme (voir détails ci-après), sous forme de remboursement par virement bancaire.

1. Offre valable pour tout achat et montage, de deux (2) ou quatre (4) pneumatiques MICHELIN dans les catégories Tourisme, 4x4, Camionnette, Camping-car (Eté, Hiver ou CrossClimate) de même dimension et de même gamme, effectué du 05/10/2026 au 29/11/2026, dans tous les points de vente physiques en France métropolitaine, Corse et Monaco inclus (hors DOM-ROM-COM) et leurs sites Internet. *

*Offre promotionnelle avec obligation d'achat réservée aux personnes physiques majeures ou personnes morales ayant acheté les pneumatiques dans un point de vente physique en France métropolitaine, Corse et Monaco inclus (hors DOM-ROM-COM) et leurs sites Internet. L'opération promotionnelle n'est pas ouverte aux sites Internet ne disposant pas de points de vente physiques.

En cas de doute sur la participation de votre point de vente à l'opération, vous pouvez contacter le service consommateurs MICHELIN par téléphone, en appelant le 00800 11 11 11 57 (appel non surtaxé depuis un poste fixe). Nous sommes joignables du lundi au vendredi, entre 09h00 et 18h00. Ou via notre formulaire de contact <https://www.michelin.fr/assistance>.

Pour bénéficier de l'offre, les pneumatiques MICHELIN doivent avoir été achetés en une fois, montés et équilibrés et doivent figurer sur la même facture, cette dernière devant être acquittée durant la période de l'offre susmentionnée (soit du 5 octobre 2026 au 29 novembre 2026).

Tout achat d'un (1) pneumatique à l'unité ne bénéficiera pas de cette offre. Tout achat de pneumatiques non montés ne bénéficiera pas de cette offre.

2. Limitation des participations :

Offre limitée à deux (2) participations par foyer pour une personne physique (même nom, même adresse, même RIB) ou dix (10) participations par personne morale (même raison sociale, même SIRET, même adresse, même RIB).

Chaque participation est limitée à quatre (4) pneumatiques maximum. Cette limite est portée à six (6) pneumatiques maximum en cas d'achat de pneumatiques de la gamme **MICHELIN AGILIS**, pour les personnes physiques comme pour les personnes morales.

Un (1) seul remboursement pour une (1) même facture correspondant à un (1) véhicule.

3. L'Offre vous permet de bénéficier d'un remboursement par virement bancaire dont le montant dépend de la catégorie, du nombre et du diamètre des pneumatiques :

Pour tout achat et montage, de **deux (2) ou quatre (4) pneus MICHELIN**, dans les **catégories Tourisme, 4x4, Camionnette, Camping-car (Eté, Hiver ou CrossClimate) de même dimension et de même gamme**, les montants sont les suivants :

Dimensions	Pour 2 pneus	Pour 4 pneus
14' et moins	10 €	20 €
15 et 16'	20 €	40 €
17'	30 €	60 €
18'	40 €	80 €
19'	50 €	100 €
20' et plus	60 €	120 €

Les montants sont exprimés TTC (toutes taxes comprises). A titre d'exemple : pour 2 pneumatiques de dimension 17 pouces bénéficiez au total de 30 € de remboursement ; pour 4 pneumatiques de dimension 17 pouces bénéficiez au total de 60 € de remboursement.

4. Pour bénéficier du remboursement (voir grilles ci-dessus) par virement bancaire, vous avez jusqu'au 13/12/2026 (soit jusqu'à deux semaines après la fin de l'opération) pour participer en respectant les modalités suivantes :

- **Connectez-vous** au site <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/promo-michelin-auto-hiver-2026>
- **Remplissez le formulaire de participation** en indiquant les informations obligatoires (nom, prénom, adresse postale, e-mail, etc.) et en renseignant impérativement le RIB (IBAN-BIC) d'un compte dont vous êtes titulaire. Dans le cas d'une participation pour une personne morale le RIB transmis doit être celui de la raison sociale concernée. Le RIB est indispensable au traitement de l'opération afin de réaliser le virement bancaire. Veuillez-vous assurer de ne pas commettre d'erreur lors de l'enregistrement de votre RIB. En cas d'erreur ou en cas de RIB dont vous n'êtes pas titulaire, aucun autre RIB ne pourra être pris en compte et aucun remboursement ne pourra avoir lieu. Aucun autre moyen de paiement ne sera autorisé. L'adresse e-mail de contact doit impérativement être valide pour recevoir la confirmation de conformité de votre dossier.
- **Scannez ou photographiez et mettez en ligne votre preuve d'achat et de montage des pneumatiques (facture).** L'achat doit avoir été effectué au cours de la période de l'opération sus-indiquée (soit du 05/10/2026 au 29/11/2026). Votre facture doit être nominative, et comprendre le nom du point de vente, son enseigne, ses coordonnées, les coordonnées de l'acheteur (facture nominative), la date d'achat, le nombre de pneus achetés, leurs dimensions, la gamme et la marque des pneus, la prestation de montage. La copie de la facture doit être intégrale et les éléments précités

doivent être lisibles. A défaut, la participation sera jugée non-conforme et ne sera pas prise en compte. Les devis, mails de commandes, impressions écran, réservation client, tickets de caisse, ordres de réparation ou bons de commande ne sont pas acceptés.

Pour les achats effectués dans les dates de l'opération, mais pour lesquels le montage est réalisé après le 29/11/2026, le bon de commande dans les dates de l'opération devra également être joint avec la facture d'achat et de montage des pneumatiques. Dans ce cas exclusivement, le montage devra impérativement être effectué avant le 20/12/2026, et la mise en ligne de la facture jusqu'au 27/12/2026. A défaut, la participation ne sera pas prise en compte.

• **Vérifiez vos coordonnées, votre RIB et vos justificatifs puis validez votre participation.** Une fois cette dernière étape validée, vous recevrez un e-mail de confirmation d'inscription contenant un code unique personnalisé vous permettant de suivre l'état d'avancement de votre dossier (validation conforme ou refus, traitement en cours, envoi de la dotation en cours, etc....) sur une plateforme dédiée. Cet e-mail ne confirme pas la conformité de votre participation. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription. Pensez à conserver cet e-mail.

5. Dans un délai de six (6) à huit (8) semaines suivant la réception du mail de conformité de votre participation, vous recevrez votre virement bancaire directement sur le compte associé au RIB renseigné lors de votre inscription.

Si les circonstances l'exigent, Michelin se réserve le droit de remplacer le remboursement par une dotation de valeur équivalente. Cette offre se limite à un virement bancaire, toute autre forme de remboursement ou compensation ne pourra être sollicitée par le participant. Le participant est seul responsable de l'usage de la dotation. Michelin décline toute responsabilité pour tous les incidents, dommages, sinistres et/ou accidents qui pourraient survenir aux participants ou à leurs proches ainsi qu'à tout tiers liés à l'utilisation de leur dotation.

6. Informations complémentaires :

Toutes coordonnées, contenant des informations fausses ou erronées, entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription.

Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/promo-michelin-auto-hiver-2026> et tout envoi de facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte. Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus ne pourra pas être satisfaite et sera rejetée.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile, RIB et preuve d'achat. Pour ce faire, Michelin ou la société de gestion mandatée par Michelin, se réserve le droit de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute fausse identité, fausse adresse, fausse preuve d'achat, RIB dont le participant n'est pas titulaire ou toute participation frauduleuse entraînera la nullité de la participation et du bénéfice de l'offre. En cas de doute raisonnable sur la véracité des éléments de participation, Michelin et son prestataire se réservent le

droit de suspendre le paiement le temps d'effectuer toutes les vérifications nécessaires. Si la fraude est avérée, Michelin se réserve le droit de faire valoir ses droits par voie judiciaire

Pour bénéficier de l'offre, les participants doivent avoir un accès à Internet. Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Michelin se réserve le droit d'écourter ou d'annuler l'opération à tout moment, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le **service consommateurs MICHELIN** par téléphone. Nous sommes joignables du lundi au vendredi, entre 09h00 et 18h00. Par téléphone, en appelant le 00800 11 11 11 57 (appel non surtaxé depuis un poste fixe). Ou via notre formulaire de contact <https://www.michelin.fr/assistance>.

En cas de litige, les parties tenteront de trouver une solution amiable.

Michelin en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion de l'opération promotionnelle. Les données traitées dans l'intérêt légitime de Michelin sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant de ses sous-traitants et prestataires dont certains peuvent se trouver en dehors de l'UE, notamment en Inde et aux Etats-Unis. En cas de transfert des données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en place. Le client peut en prendre connaissance en consultant la notice mise à sa disposition sur simple demande à la Direction Commerciale France. Les données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle. Si vous avez consenti à recevoir des communications commerciales de la part de Michelin et ou de ses partenaires, les données seront conservées tant que vous n'avez pas retiré votre consentement ou que vous ne vous êtes pas désinscrit. Votre consentement peut être retiré à tout moment. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, appelé Règlement Général sur la Protection des Données (applicable en France depuis le 25 mai 2018), vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données pour des raisons légitimes, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données dans des cas définis par réglementation applicable. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. La Direction commerciale de la MFPM, Service Marketing, Bâtiment A7, Place des Carmes-Déchaux, 63000 Clermont-Ferrand, ou contact@tc.michelin.eu est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Vous avez également la possibilité d'écrire un courriel au service en charge de la protection des données personnelles à : privacy.fr@michelin.com. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur son site Internet à : www.cnil.fr

Les présentes modalités sont soumises au droit français. La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière des présentes modalités.

France

Modalités de participation à l'opération hiver MICHELIN du 5 octobre 2026 au 29 novembre 2026.

Achats auprès d'un Pure Player (revendeur exclusivement Internet, sans point de vente physique)

Jusqu'à 120 € remboursés pour l'achat de quatre (4) pneumatiques de la marque MICHELIN dans les catégories Tourisme, 4x4, Camionnette, Camping-car (Eté, Hiver ou CrossClimate) de même dimension et de même gamme (voir détails ci-après), sous forme de remboursement par virement bancaire.

1. Offre valable pour tout achat, de deux (2) ou quatre (4) pneumatiques MICHELIN dans les catégories Tourisme, 4x4, Camionnette, Camping-car (Eté, Hiver ou CrossClimate) de même dimension et de même gamme, effectué du 05/10/2026 au 29/11/2026, sur le site Internet d'un des Pure Player, dont la liste figure ci-dessous* :

(ci-après le(s) « Pure Player »)

- **1001pneus France** <https://www.1001pneus.fr/>
- **123pneus France** <https://www.123pneus.fr/>
- **Allopneus France** <https://www.allopneus.com/>
- **Avatacar France** <https://www.avatacar.com/>
- **MisterAuto France** <https://www.mister-auto.com/>
- **Pneusonline France** <https://www.pneus-online.fr/>

* Offre promotionnelle avec obligation d'achat réservée aux personnes physiques majeures ou personnes morales ayant acheté les pneumatiques sur un des site Internet d'un Pure Player.

Pour bénéficier de l'offre, les pneumatiques MICHELIN doivent avoir été achetés en une fois et figurer sur la même facture, cette dernière devant être acquittée durant la période de l'offre susmentionnée (soit du 5 octobre 2026 au 29 novembre 2026).

Tout achat d'un (1) pneumatique à l'unité ne bénéficiera pas de cette offre.

2. Limitation des participations :

Offre limitée à deux (2) participations par foyer pour une personne physique (même nom, même adresse, même RIB) ou dix (10) participations par personne morale (même raison sociale, même SIRET, même adresse, même RIB).

Chaque participation est limitée à quatre (4) pneumatiques maximum. Cette limite est portée à six (6) pneumatiques maximum en cas d'achat de pneumatiques de la gamme **MICHELIN AGILIS**, pour les personnes physiques comme pour les personnes morales.

Un (1) seul remboursement pour une (1) même facture.

Les pneumatiques achetés dans le cadre de cette offre ne doivent pas être destinés à la revente.

3. L'Offre vous permet de bénéficier d'un remboursement par virement bancaire dont le montant dépend de la catégorie, du nombre et du diamètre des pneumatiques :

Pour tout achat, de **deux (2) ou quatre (4) pneus MICHELIN**, dans les **catégories Tourisme, 4x4, Camionnette, Camping-car (Eté, Hiver ou CrossClimate)** de même dimension et de même gamme, les montants sont les suivants :

Dimensions	Pour 2 pneus	Pour 4 pneus
14' et moins	10 €	20 €
15 et 16'	20 €	40 €
17'	30 €	60 €
18'	40 €	80 €
19'	50 €	100 €
20' et plus	60 €	120 €

Les montants sont exprimés TTC (toutes taxes comprises). A titre d'exemple : pour 2 pneumatiques de dimension 17 pouces bénéficiez au total de 30 € de remboursement ; pour 4 pneumatiques de dimension 17 pouces bénéficiez au total de 60 € de remboursement.

4. Pour bénéficier du remboursement (voir grilles ci-dessus) par virement bancaire, vous avez jusqu'au 13/12/2026 (soit jusqu'à deux semaines après la fin de l'opération) pour participer en respectant les modalités suivantes :

- **Connectez-vous** au site <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/promo-michelin-auto-hiver-2026>

- **Remplissez le formulaire de participation** en indiquant les informations obligatoires (nom, prénom, adresse postale, e-mail, etc.) et en renseignant impérativement le RIB (IBAN-BIC) d'un compte dont vous êtes titulaire. Dans le cas d'une participation pour une personne morale le RIB transmis doit être celui de la raison sociale concernée. Le RIB est indispensable au traitement de l'opération afin de réaliser le virement bancaire. Veuillez-vous assurer de ne pas commettre d'erreur lors de l'enregistrement de votre RIB. En cas d'erreur ou en cas de RIB dont vous n'êtes pas titulaire, aucun autre RIB ne pourra être pris en compte et aucun remboursement ne pourra avoir lieu. Aucun autre moyen de paiement ne sera autorisé. L'adresse e-mail de contact doit impérativement être valide pour recevoir la confirmation de conformité de votre dossier.

- **Scannez ou photographiez et mettez en ligne votre preuve d'achat des pneumatique(s) (facture).** L'achat doit avoir été effectué au cours de la période de l'opération sus-indiquée (soit du 05/10/2026 au 29/11/2026). Votre facture doit être nominative, et comprendre le nom du point de vente, son enseigne, ses coordonnées, les coordonnées de l'acheteur (facture nominative), la date d'achat, le nombre de pneus achetés, leurs dimensions, la gamme et la marque des pneus. La copie de la facture doit être intégrale et les éléments précités doivent être lisibles. A défaut, la participation sera jugée non-conforme et ne sera pas prise en compte. Les devis, mails de commandes, impressions écran, réservation client, tickets de caisse, ordres de réparation ou bons de commande ne sont pas acceptés.

- **Vérifiez vos coordonnées, votre RIB et vos justificatifs puis validez votre participation.** Une fois cette dernière étape validée, vous recevrez un e-mail de confirmation d'inscription contenant un code unique personnalisé vous permettant de suivre l'état d'avancement de votre dossier (validation conforme ou refus, traitement en cours, envoi de la dotation en cours, etc....) sur une plateforme dédiée. Cet e-mail ne confirme pas la conformité de votre participation. Toutes coordonnées contenant

des informations fausses ou erronées entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription. Pensez à conserver cet e-mail.

5. Dans un délai de six (6) à huit (8) semaines suivant la réception du mail de conformité de votre participation, vous recevrez votre virement bancaire directement sur le compte associé au RIB renseigné lors de votre inscription.

Si les circonstances l'exigent, Michelin se réserve le droit de remplacer le remboursement par une dotation de valeur équivalente. Cette offre se limite à un virement bancaire, toute autre forme de remboursement ou compensation ne pourra être sollicitée par le participant. Le participant est seul responsable de l'usage de la dotation. Michelin décline toute responsabilité pour tous les incidents, dommages, sinistres et/ou accidents qui pourraient survenir aux participants ou à leurs proches ainsi qu'à tout tiers liés à l'utilisation de leur dotation.

6. Informations complémentaires :

Toutes coordonnées, contenant des informations fausses ou erronées, entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription.

Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/promo-michelin-auto-hiver-2026> et tout envoi de facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte. Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat des pneumatiques. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus ne pourra pas être satisfaite et sera rejetée.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile, RIB et preuve d'achat. Pour ce faire, Michelin ou la société de gestion mandatée par Michelin, se réserve le droit de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute fausse identité, fausse adresse, fausse preuve d'achat, RIB dont le participant n'est pas titulaire ou toute participation frauduleuse entraînera la nullité de la participation et du bénéfice de l'offre. En cas de doute raisonnable sur la véracité des éléments de participation, Michelin et son prestataire se réservent le droit de suspendre le paiement le temps d'effectuer toutes les vérifications nécessaires. Si la fraude est avérée, Michelin se réserve le droit de faire valoir ses droits par voie judiciaire.

Pour bénéficier de l'offre, les participants doivent avoir un accès à Internet. Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Michelin se réserve le droit d'écourter ou d'annuler l'opération à tout moment, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le **service consommateurs MICHELIN** par téléphone. Nous sommes joignables du lundi au vendredi, entre 09h00 et 18h00. Par téléphone, en appelant le 00800 11 11 11 57 (appel non surtaxé depuis un poste fixe). Ou via notre formulaire de contact <https://www.michelin.fr/assistance>.

En cas de litige, les parties tenteront de trouver une solution amiable.

Michelin en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion de l'opération promotionnelle. Les données traitées dans l'intérêt légitime de Michelin sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant de ses sous-traitants et prestataires dont certains peuvent se trouver en dehors de l'UE, notamment en Inde et aux Etats-Unis. En cas de transfert des données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en place. Le client peut en prendre connaissance en consultant la notice mise à sa disposition sur simple demande à la Direction Commerciale France. Les données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle. Si vous avez consenti à recevoir des communications commerciales de la part de Michelin et ou de ses partenaires, les données seront conservées tant que vous n'avez pas retiré votre consentement ou que vous ne vous êtes pas désinscrit. Votre consentement peut être retiré à tout moment. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, appelé Règlement Général sur la Protection des Données (applicable en France depuis le 25 mai 2018), vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données pour des raisons légitimes, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données dans des cas définis par réglementation applicable. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. La Direction commerciale de la MFPM, Service Marketing, Bâtiment A7, Place des Carmes-Déchaux, 63000 Clermont-Ferrand, ou contact@tc.michelin.eu est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Vous avez également la possibilité d'écrire un courriel au service en charge de la protection des données personnelles à : privacy.fr@michelin.com. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur son site Internet à : www.cnil.fr

Les présentes modalités sont soumises au droit français. La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière des présentes modalités.

Manufacture Française des Pneumatiques Michelin
Société par actions simplifiée au capital de 504 000 004 €
Place des Carmes Déchaux - 63000 Clermont-Ferrand
RCS 855 200 507 Clermont-Ferrand